



A Monsieur le Premier Ministre
A Madame la Ministre de la Santé
Mme la Ministre des Personnes Handicapées
M. le Ministre de l'Éducation Nationale
Mme la Ministre de la Réussite Educative
Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur
Mme la Secrétaire du CIH

Le 27 juillet 2012

Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Secrétaire Générale,

Nous remercions d'abord Mme Carlotti d'avoir rapidement réuni à nouveau le Comité National Autisme le 18 juillet et d'y avoir pris publiquement des engagements au service des personnes autistes, et d'abord en évoquant les erreurs passées et les retards.

Ce nouveau Comité National Autisme avait comme objectif dès le mois de mars de modifier la gouvernance d'un futur plan autisme en confiant sa préparation et son suivi à une équipe représentative.

Depuis mars ce comité considérablement élargi par rapport à l'ancien, qui avait été supprimé de manière inopportune et dommageable en octobre 2009, n'a pas pu faire de travail de fond pour rédiger un nouveau plan autisme et nous le regrettons. Il est à peu près impossible de travailler efficacement à 70, et la légitimité des membres de ce comité doit être forte. Par ailleurs, le découpage en collèges pose un réel problème, car le collège associations ne regroupe pas que des associations d'usagers et de familles concernées par l'autisme.

Il nous a été proposé de constituer un comité restreint dont la composition, la légitimité et le fonctionnement n'ont pas été précisés.

Nous demandons que le collège associations soit majoritairement composé d'associations représentatives des familles concernées par l'autisme et posons bien entendu la candidature d'Autisme France à ce comité : l'association est membre d'Autisme Europe, du CNCPH, a l'agrément usagers du système de santé, est membre de la Conférence Nationale de Santé et du CISS. Ce collège devra avoir un caractère officiel.

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS
Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne
Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14
Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

Nous attendons que les textes officiels de la HAS et de l'ANESM, ainsi que les textes de loi en vigueur, lois de 2002, de 2005, circulaire de 2009, directives européens et Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées, servent de base aux travaux à venir. Nous attendons également que le Comité Interministériel du Handicap qui ne s'est jamais réuni puisse trouver sa légitimité et un mode d'exercice régulier.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Ministres, Madame la Secrétaire Générale, d'accepter l'expression de nos respectueux sentiments.

Danièle Langlois

Présidente

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS

Bureaux : 1175 Avenue de la République 06 550 La Roquette sur Siagne

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr